

Le SPPPI PACA

une gouvernance collégiale



➤ Pas de présidence (AP 21/06/10)

Assemblée plénière

Conseil d'Orientation

Bureau

Conseil d'Orientation :

Constitué de : 5 membres/collège

- Projet stratégique
- Préparation Assemblée plénière
- consultatif, et décisionnel sur demande du bureau permanent

Bureau permanent (organe exécutif) :

Constitué de : 1 membre/collège + 1 suppléant

- Plan d'activités
- Comptes et budget prévisionnel

Conseil scientifique

- Eclairage scientifique et technique
- GT
- Pilotage études commanditées par le SPPPI
- Anticipation des sujets

Association GES-SPPPI



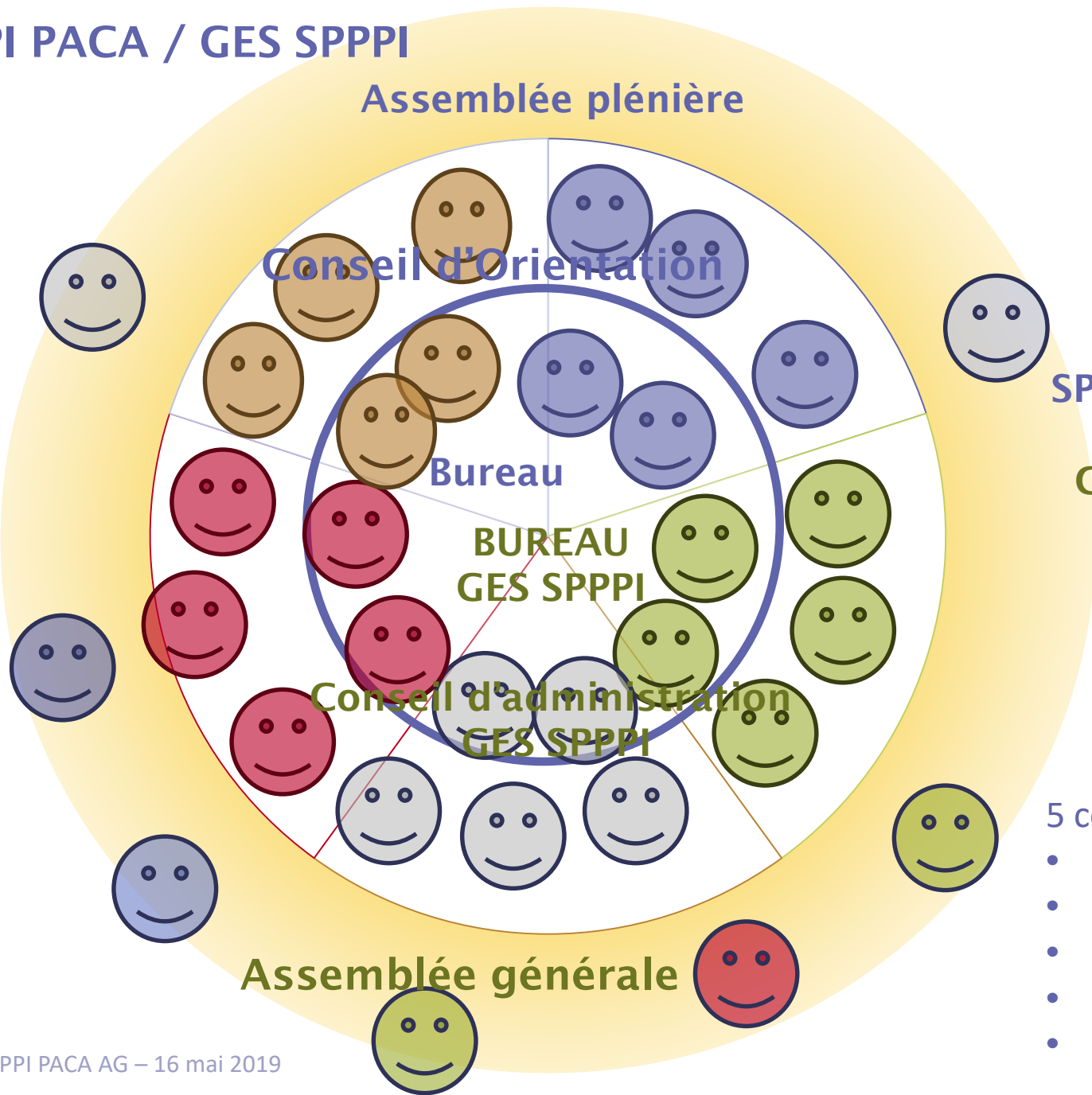
Les attendus :

- Souhait de certains acteurs dont certains services de l'État ne pas participer à la gestion,
- Mais souhait de participer aux orientations

↳ **Nécessité d'un outil de gestion dissocié de la structure SPPPI**

- En conservant une cohérence entre les instances de gouvernance

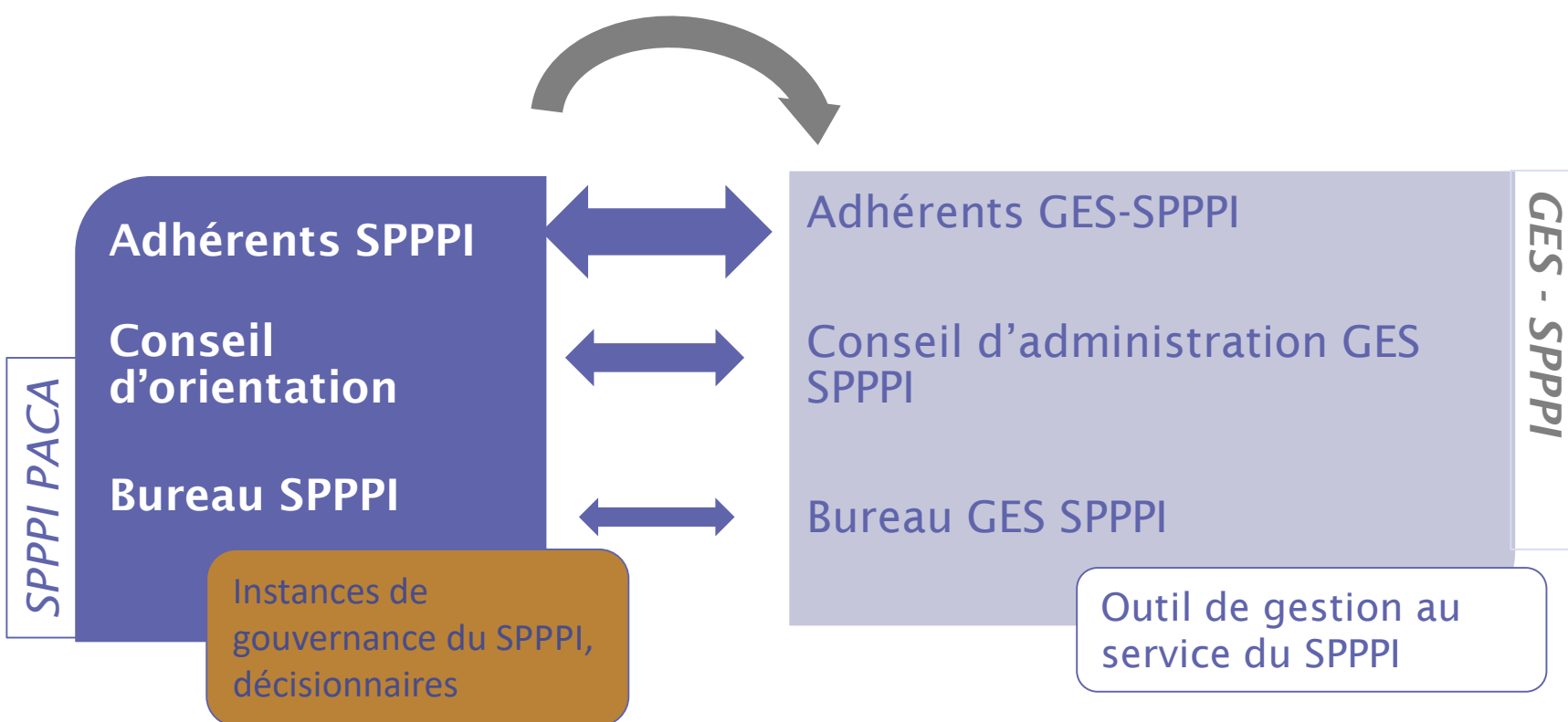
↳ **La gouvernance de l'outil de gestion doit être incluse dans la gouvernance SPPPI**



GES SPPPI

= Outil de gestion du SPPPI

« sauf avis contraire »



(4/16)

Assemblée générale 2019



- Temps fort : élections

Article II.3 Règlement intérieur

« Cinq représentants maximum sont désignés par collège pour un mandat de 4 ans. [..]

- *Pour le collège « **Associations** », une élection est organisée au sein du collège parmi les membres adhérents. Les élections se font à l'occasion de l'Assemblée Plénière.*
- *Pour le collège « **Collectivités** », une élection est organisée au sein du collège parmi les membres adhérents. Les élections se font à l'occasion de l'Assemblée Plénière.*
- *Pour le collège « **État et établissements publics** », les membres du Conseil d'Orientation seront désignés par le Préfet de Région sur proposition du Directeur de la DREAL.*
- *Pour le collège « **Industriels et Entreprises** », les adhérents directs et indirects organisent en leur sein, un scrutin pour désigner leurs représentants.*
- *Pour le collège « **Salariés** », une élection est organisée au sein du collège parmi les membres adhérents. Les élections se font à l'occasion de l'Assemblée Plénière. »*